



Le 12 avril 2010, François Chérèque, le secrétaire général de la CFDT, a rencontré le ministre du Travail, Eric Woerth.

Pas d'argent ?

Le Conseil d'orientation des retraites s'apprête à rendre publiques ses prévisions de déficit des retraites... pour 2050. 70, 100 milliards, et même 2 600 milliards (en total cumulé). N'importe quoi ! Et pourquoi pas 10 000 milliards, pendant qu'on y est ? Question autrement plus sérieuse : combien coûte, non pas dans quarante ans, mais aujourd'hui, aux travailleurs et à la société tout entière, la loi du profit capitaliste ? Le groupe Trèves ferme l'usine Sodimatex (Crépy-en-Valois) et jette à la rue 92 familles. Il leur refuse toute prime, il n'y aurait pas d'argent. Et pourtant, ce groupe a touché 55 millions d'aides publiques pour « restructurer ». Pas d'argent ? Mais l'an dernier, plus de 400 milliards de fonds publics ont été garantis aux banquiers et aux patrons. Et cette année, ils annoncent d'énormes bénéfices. Pas d'argent pour la Sécurité sociale, il faut donc dérembourser de nouveaux médicaments ? Mais on exonère par milliards les patrons de cotisations sociales. Et les groupes pharmaceutiques annoncent eux aussi d'énormes profits, comme Sanofi-Aventis. Pas d'argent pour l'école, il faut réduire les « déficits publics » ? On supprime 16 000 postes d'enseignants, tandis que l'on embauche 15 000 soldats et que l'on augmente le budget militaire pour la guerre en Afghanistan. Voilà la réalité des « réformes », pour le plus grand profit des patrons. Non, ce n'est ni indispensable ni inévitable. Ce qui est indispensable, c'est l'augmentation générale des salaires et des retraites, c'est l'interdiction des licenciements. Défendre les retraites, c'est refuser tout consensus avec Sarkozy et les patrons, et mettre ainsi un coup d'arrêt à l'avalanche destructrice.

Yan LEGOFF

Le 12 avril, le gouvernement a reçu les confédérations syndicales. Il présentera son projet détaillé de « réforme » des retraites à la mi-juin, mais ses pistes « ne sont pas un mystère » (AFP).

Retraites : manœuvres pour une réforme dans le « consensus »

VENDREDI 9 AVRIL Nouvelle manœuvre du gouvernement

Dans l'après-midi, le site Internet du journal patronal *Les Echos* rapporte que, « contrairement à ce qui était initialement prévu », le Conseil d'orientation des retraites (COR) ne livrerait pas mercredi 14 avril son « chiffrage » sur les différentes « réformes » envisagées par le gouvernement. Le COR se contentera d'évaluer les « déficits » prévus à législation constante et renverra à une « annexe », communiquée courant mai, ses scénarios de « réformes ». Pour *Les Echos*, il s'agirait ainsi d'un « geste d'apaisement avant l'ouverture de la concertation », lundi 12 avril. Mais comme le dit l'AFP dans une dépêche le même jour, en fait « d'apaisement », le gouvernement ne renonce à rien : « Le nouveau "Monsieur retraites" du gouvernement, Eric Woerth, ne veut pas miner la concertation en donnant l'impression d'avoir un projet déjà ficelé, mais les pistes du gouvernement ne sont pas un mystère », à savoir « un nouvel allongement de la durée de cotisation nécessaire pour une retraite à taux plein (41 ans en 2012) et-ou un recul de l'âge légal minimal pour partir en retraite. » Sans oublier la remise en cause du calcul du montant des pensions des fonctionnaires.

DIMANCHE 11 AVRIL La « retraite à la carte » défendue par le PS

Sur Europe 1, Pierre Moscovici, dirigeant du PS en charge de la préparation du projet pour 2012 de ce parti, affirme que le PS est « prêt » à être « un acteur, un protagoniste » de la « réforme » des retraites, ajoutant que si le gouvernement invite à une concertation, « nous nous y rendrons avec des propositions ». Lesquelles ? « Nous restons attachés à la retraite à 60 ans », c'est

une « ligne rouge », assure Moscovici. Il s'empresse de préciser : « Il doit y avoir un droit, mais aussi un choix » et « un certain nombre de libertés », avec « presque des retraites à la carte ».

Certains pourront partir à 60 ans, d'autres, encore davantage qu'aujourd'hui, ne le pourront qu'à 61, 62, 63 ans ou plus... Cette proposition laisse entièrement la voie ouverte à un nouvel allongement de la durée de cotisation. Un allongement revendiqué ouvertement par certains dirigeants du PS.

« Je ne vois pas comment quelqu'un peut exclure totalement l'allongement de la durée de cotisation », déclare Michel Sapin, secrétaire national du PS à l'économie (1).

Benoît Hamon, porte-parole du PS et responsable de son « aile gauche », assure qu'il est, « à titre personnel », « contre l'allongement de la durée de cotisation ».

Une réunion des principaux dirigeants du PS est convoquée le 20 avril, pour arrêter une position commune.

« Il y aura consensus », assure, dans *Libération*, l'entourage de Martine Aubry. Pour Pierre Laurent, dirigeant du PCE, « le débat sur les retraites est un choix de société majeur » (*L'Humanité*, 12 avril).

LUNDI 12 AVRIL Levée de rideau : « Bienveillante neutralité »

La presse patronale et progouvernementale du matin commente les événements du week-end, alors que les responsables des confédérations syndicales s'apprêtent à être reçus l'un après l'autre par le ministre du Travail, Eric Woerth.

« L'exécutif ne cherchera pas à faire signer un accord aux syndicats », assure *Le Figaro*. Il sait le pari perdu d'avance, et tentera d'obtenir, au mieux, la neutralité bienveillante des uns et une colère contenue des autres. » Le quotidien patronal *La Tribune* confirme : « L'exécutif va s'employer à obtenir de Ber-

nard Thibault non pas un impossible soutien, mais une bienveillante neutralité (...). Pour l'instant, la CGT avance ses revendications, notamment le maintien de l'âge de départ à 60 ans. Mais sans pousser à la mobilisation à outrance. »

L'éditorialiste des *Echos* approuve cette stratégie, qui, « si elle n'empêche pas les mouvements de rue, au moins permet-elle de les encadrer, voire de les arrêter ».

Le jeu cynique prévu par le gouvernement

Quant au ministre Woerth, il se contente de rendre public le calendrier de la « réforme » prévu par le gouvernement (*lire ci-contre*) pour différer au maximum toute annonce officielle précise et indique qu'il va écrire à toutes les formations politiques pour « élargir la discussion ». « Façon de montrer que l'exécutif ne compte pas passer en force, mais cherche à esquisser un consensus, aussi improbable soit-il », commente *Le Figaro* (13 avril). ■

(1) *Libération*, 13 avril.

CHIFFRE

25

C'est, en milliards d'euros, ce qu'a déjà coûté aux retraités, entre 1994 et 2008, la réforme de 1993 (source : Caisse nationale d'assurance vieillesse, 9 avril 2010).

« Le nouveau "Monsieur retraites" du gouvernement, Eric Woerth, ne veut pas miner la concertation en donnant l'impression d'avoir un projet déjà ficelé, mais les pistes du gouvernement ne sont pas un mystère »

(AFP)

CAMPAGNE "Non au consensus, ne touchez pas à nos retraites"

24 avril, rencontre des représentants des premiers regroupements de signataires

- Le bureau national du Parti ouvrier indépendant a proposé un mandat, qu'il fait largement contresigner dans tout le pays.
- Sur cette base, il invite les travailleurs, les militants de toutes tendances à constituer des comités d'unité.
- Une première réunion nationale des représentants des premiers comités se tiendra le 24 avril à Paris.
- Le POI s'est par ailleurs adressé aux initiateurs de l'« Appel Copernic » pour leur demander un certain nombre de précisions (lire ci-contre et pages 8 et 9).



Willy Pelletier (Fondation Copernic), Christiane Marty et Jean-Marie Harribey (Attac) présentant l'appel de la Fondation Copernic le 7 avril, devant la presse.

L'appel de la Fondation Copernic : les retraites, une "question de société" et c'est tout ?

La Fondation Copernic et l'association Attac ont lancé un appel contresigné par des responsables du PCF, du NPA, du Parti de gauche, de la gauche du PS et différents syndicalistes. En voici la conclusion.

« La question des retraites pose celle de la société dans laquelle nous voulons vivre. Nous ne pouvons accepter la paupérisation programmée des futur-es retraité-es, l'idéologie absurde du "travailler toujours plus" et la destruction des solidarités sociales. Nous souhaitons contribuer à une vaste mobilisation citoyenne (réunions publiques, appels locaux...) pour stopper cet engrenage. »

Fort bien. Mais pourquoi cet appel ne porte-t-il aucune exigence précise sur le maintien des garanties actuelles des différents régimes de retraite ? N'est-ce pas nécessaire ? Le gouvernement lui-même ne cesse-t-il pas de répéter mensongèrement qu'il veut « sauver les retraites par réparation » ?

ÉDITORIAL

Pourra-t-on éviter ? Oui !

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

L'ordre des jésuites est réputé savoir défendre une thèse et son contraire. Au fil du temps, jésuitisme est devenu synonyme d'hypocrisie. Modèle de jésuitisme contemporain, cette question formulée avec gravité (1) : « Pourra-t-on éviter de demander des efforts aux salariés, tant en termes de durée de travail que de niveau de cotisation ? » Ainsi formulée, une telle question appellera une réponse du type : « Hélas ! on ne peut éviter, etc. »

Les travailleurs, eux, répondront sans détour : on peut et on doit « éviter », de quelle manière que ce soit, de s'en prendre aux retraites. Présentés comme « incontournables », les prétendus arguments — la démographie, le vieillissement de la population, le déficit des retraites — apparaissent pour purs prétextes. Un exemple : selon la presse, le gouvernement a dans le collimateur le Code des pensions civiles et militaires, qui garantit aux fonctionnaires une pension inscrite dans le Grand Livre de la dette de l'Etat. Par définition, il ne peut donc y avoir de déficit. Mais il y a des choix politiques. Les Echos l'avouent : « Le chef de l'Etat entend montrer à ses partenaires européens et aux marchés financiers qu'il s'attaque au problème de la dette. Tant pis si les retraites ne constituent qu'un aspect partiel du problème : il faut donner un signal et surtout ne pas perdre la note AAA dont bénéficie encore la France sur les marchés » (13 avril). C'est donc exclusivement une mesure de guerre au compte des capitalistes et des spéculateurs contre la classe ouvrière !

Pourtant, c'est un fait : ce gouvernement est rejeté par la population. Sa contre-réforme des retraites, il ne peut donc l'imposer qu'à deux conditions : concertation et consensus.

La concertation : selon Les Echos, « la concertation (...) avec les organisations syndicales » est nécessaire, « car si elle n'empêche pas les mouvements de rue, au moins permet-elle de les encadrer, voire de les arrêter ». En outre, elle permet « la pédagogie de la réforme (...), tant auprès des syndicats que de l'opinion ».

Quant au consensus avec les partis politiques de « gauche »... L'auteur de la question « Pourra-t-on éviter de demander des efforts aux salariés, tant en termes de durée de travail que de niveau de cotisation ? » s'appelle Marisol Touraine. Cette députée socialiste est chargée de préparer une note de synthèse sur les retraites soumise le 20 avril à un groupe de travail présidé par Martine Aubry pour définir les « propositions » du PS sur ce sujet !

Cette tentative d'imposer un consensus avec Sarkozy et sa contre-réforme doit être brisée. Comme le dit le mandat que fait signer le Parti ouvrier indépendant : « Rien ne doit être touché, ni les 60 ans, ni le niveau du taux de remplacement, ni la durée de cotisation, ni le régime général, ni les régimes particuliers, ni les régimes spéciaux, ni le Code des pensions civiles et militaires : rien de tout cela n'est "négociable". Quiconque dérogerait à ce mandat tournerait le dos à l'exigence commune de tous les travailleurs, tous secteurs professionnels confondus. »

Sur ce mandat, se constituent dans les entreprises, les quartiers, les écoles, des « comités pour l'unité » regroupant travailleurs et militants de toutes tendances, déterminés à faire prévaloir la cause de l'unité pour sauver les retraites ouvrières. Une première rencontre aura lieu le 24 avril à Paris. Il y a urgence. La bataille ne fait que commencer.

(1) Les Echos, 13 avril.

Lu dans la presse

Le véritable objectif de la "réforme" révélé par les patrons

Le journal patronal Les Echos révèle, le 13 avril, les véritables objectifs de la « réforme » des retraites.

D'abord, « montrer que la détermination présidentielle de 2007 n'a pas faibli ». « Le deuxième objectif est tout aussi majeur : le chef de l'Etat entend montrer à ses partenaires européens et aux marchés financiers qu'il s'attaque au problème de la dette. Tant pis si les retraites ne constituent qu'un aspect partiel du problème : il faut donner un signal et surtout ne pas perdre la note AAA dont bénéficie encore la France sur les marchés (...). Les agences de notation liront d'autant plus facilement le "signal" français que les mesures retenues seront fortes et toucheront notamment à l'âge de départ en retraite. » Il s'agit donc de répondre aux exigences des marchés financiers représentés par les agences de cotation américaines.

Les positions des confédérations syndicales au sortir du ministère du Travail

Mailly (FO) :
"Rien à négocier"



Au sortir de son entretien avec le ministre du Travail, le secrétaire général de la CGT-FO, Jean-Claude Mailly, déclare que son organisation refusera tout allongement de durée de cotisation ou le report de l'âge de départ à la retraite. Sur ces deux points, « il n'y a rien à négocier », martèle-t-il, dénonçant une « réforme » destinée à « donner des gages aux marchés financiers ». Et de conclure : « Ce n'est pas le début de la concertation, c'est le début de la confrontation. »

Chérèque (CFDT) veut "rentrer dans un débat", mais le "calendrier est trop court"



François Chérèque, secrétaire général de la CFDT, est à l'opposé de cette position. La CFDT, dit-il après avoir été reçu à son tour, « n'a jamais nié qu'il faille rentrer dans un débat pour faire évoluer notre système de retraites, mais le calendrier que nous propose le gouvernement nous semble trop court pour aller au fond des sujets ». L'AFP rapporte : « Nous sommes attachés à l'âge des 60 ans », a par ailleurs réaffirmé François Chérèque, sous-entendant que la CFDT ne refusait pas d'envisager un nouvel allongement de la durée de cotisation pour toucher une retraite à taux plein. »

Thibault (CGT) :
"Entrer dans un vrai débat"



« Le gouvernement refuse d'entrer dans un vrai débat sur l'avenir des retraites », déplore à son tour le secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault, refusant « d'être mis devant le fait accompli ». Il ajoute : « Nous avons demandé que le gouvernement programme une réunion avec l'ensemble des acteurs autour d'une même table, à savoir syndicats de salariés et organisations patronales. »

Il conclut sans autre précision que « le maintien du droit de partir en retraite à 60 ans fait partie des dernières libertés des salariés ».

Le soir, il rend publique une lettre de réponse au secrétaire général de FO, qui proposait un appel intersyndical de grève de 24 heures. Usant d'une « ironie cinglante », selon le commentaire de l'AFP, Bernard Thibault refuse et invite Jean-Claude Mailly à « obtenir un mandat de (son) prochain comité confédéral national pour assurer la participation de FO à la prochaine intersyndicale ».

Une intersyndicale où siège la CFDT, d'accord pour accompagner la réforme. Bernard Thibault renvoie enfin à une journée d'action, prévue le 20 avril, et aux manifestations du 1^{er} Mai. Même réponse à la proposition de FO de la part de Solidaires (syndicats SUD), renvoyant toute décision « aux réunions intersyndicales », donc à l'accord avec la CFDT...

Le calendrier de la "réforme" prévu par le gouvernement

— 14 avril : le Conseil d'orientation des retraites (COR) publie les nouvelles projections financières pour l'ensemble du système de retraites sur les prochaines décennies.

— A partir du 22 avril : les syndicats de fonctionnaires sont reçus un par un par le ministre du Travail, Eric Woerth.

— Jusqu'en mai : des groupes de travail sont mis en place, portant sur : la pénibilité ; l'emploi des seniors ; les mécanismes de solidarité pour la retraite ; le pilotage du système.

— Mi-mai : le ministère du Travail établit un « document d'options », qui fera l'objet de nouvelles discussions en groupes de travail.

— Entre mi-juin et fin juin : le ministère communique aux partenaires sociaux un projet de texte détaillé sur la réforme des retraites.

— Juillet : un projet de loi est présenté en Conseil des ministres.

— Septembre : le projet de loi est examiné à l'Assemblée nationale.

(Source : AFP, 12 avril.)